



## Communiqué

Date: 5 novembre 2014

---

# Markus Notter présidera la commission chargée de réaliser une étude scientifique sur les placements administratifs

**Mercredi, le Conseil fédéral a mis en place une commission indépendante d'experts (CIE) chargée de réaliser une étude scientifique sur les placements administratifs ordonnés avant 1981. Cette commission, présidée par Markus Notter, ancien conseiller d'Etat, se penchera également sur d'autres mesures de coercition à des fins d'assistance et placements extrafamiliaux. Pour garantir une étude exhaustive de ce chapitre sombre de l'histoire sociale suisse, le Conseil fédéral examinera également l'opportunité de mener un programme national de recherche (PNR).**

La loi fédérale sur la réhabilitation des personnes placées par décision administrative, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2014, reconnaît l'injustice faite à ces personnes. Le texte prévoit que les placements dans des établissements qui ont été ordonnés par décision administrative sans procédure judiciaire doivent faire l'objet d'une étude scientifique. La CIE mettra l'accent sur l'histoire des placements administratifs ordonnés avant 1981, sur les effets qu'ils ont eus sur les victimes et les personnes concernées et sur les raisons ayant mené les autorités à agir de la sorte. La commission veillera également à établir des liens avec les autres mesures de coercition et placements extrafamiliaux.

Vouée à réaliser son étude entre début 2015 et fin 2018, cette commission pluridisciplinaire réunit les personnes suivantes :

Markus Notter, docteur en droit, ancien conseiller d'Etat zurichois, président  
Prof. Jacques Gasser, psychiatre, Prilly (VD)  
Beat Gnädinger, archiviste d'Etat, Zurich  
Prof. Lukas Gschwend, juriste, Saint-Gall  
Prof. Gisela Hauss, Haute école de travail social, Olten  
Thomas Huonker, docteur en histoire, Zurich  
Prof. Martin Lengwiler, historien, Bâle  
Prof. Anne-Françoise Praz, historienne, Fribourg  
Loretta Seglias, docteur en histoire, Bâle

